

Comité citoyen pour l'aménagement du parc d'Amédée Sud

Règlement de constitution

L'Établissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique (EPA) intervient en tant qu'aménageur de la ZAC Saint-Jean Belcier. Celle-ci a été créée par arrêté préfectoral du 29 janvier 2013, à l'issue d'une première période de concertation. Un protocole a été signé en 2019 entre l'EPA et la SNCF qui a acté d'une programmation et posé un cadre juridique et financier engageant les parties sur ce site. Du 1^{er} février au 8 avril 2021, une concertation préalable à la mise à jour du dossier de réalisation a confirmé la nouvelle programmation de la ZAC et les dossiers réglementaires associés. Du 1^{er} au 17 mars 2022, l'EPA et Espaces Ferroviaires, en accord avec la Ville de Bordeaux, ont organisé une concertation volontaire dédiée au quartier Amédée Sud. À la suite de cette concertation, la programmation du secteur a été entérinée, avec 44 000 m² de constructibilité (contre 51 000 m² initialement prévus), notamment pour maximiser la place des espaces ouverts au public et leur végétalisation (1,35 ha d'espaces verts ouverts au public, contre une végétalisation initialement prévue des cœurs d'îlots uniquement). Cela a conduit à une réunion publique de présentation du nouveau projet, validé par l'EPA, Espaces Ferroviaires et la Ville de Bordeaux en juin 2023. Enfin, une nouvelle feuille de route de l'EPA a été adoptée en 2024 qui entérine notamment un dialogue citoyen renforcé, engagé depuis 2022.

Dans le même esprit et pour prolonger le dialogue engagé, l'EPA souhaite mettre en place un comité citoyen ayant pour objet de participer à la conception du parc d'Amédée Sud et de ses accès.

Ce document présente le règlement de constitution du comité citoyen.

1. Organisation en collèges

Afin de représenter la diversité du secteur, le comité citoyen est organisé en collèges.

Répartition initialement envisagée

2 commerçant.e.s du nouveau quartier	3 parents d'élève élus (1 par école)
1 commerçant.e du quartier historique	2 habitant.e.s locataires des bailleurs sociaux d'Amédée Centre
4 nouveaux employé.e.s	2 habitant.e.s propriétaires d'Amédée Centre
2 nouveaux dirigeant.e.s	2 étudiant.e.s d'Amédée Centre
1 cheminot.e ou salarié.e SNCF	2 habitant.e.s des résidences ICF
1 représentant.e de l'ASPOM	2 habitant.e.s du quartier Sacré-Cœur
3 représentant.e.s d'associations du secteur	1 habitant.e du quartier Daguin

Actions de recrutement

Les actions de recrutement ont débuté le 20 janvier 2025 : mise en ligne d'une actualité sur le site de l'EPA, messages sur les comptes X (anciennement Twitter) et Instagram de l'EPA, diffusion d'un flyer en boîtes aux lettres et d'une affiche dans les lieux d'accueil du public du quartier, envois d'e-mails aux abonnés aux alertes information de l'EPA et aux acteurs socioéconomiques du quartier.

Constatant un faible nombre de candidatures parmi certains collèges, des relances ont été effectuées à partir du 11 février en direction des parents d'élèves, des associations du quartier, des commerçants et des bailleurs sociaux. Le recrutement a été prolongé jusqu'au 24 février inclus.

Le 25 février, la liste des candidats a été figée. Pour certains collèges n'ayant reçu aucune candidature ou en nombre inférieur aux sièges initialement envisagés, les sièges ont été réaffectés aux habitant.e.s des quartiers Amédée Centre et Sacré-Cœur. Ces 2 collèges ont en effet reçu un nombre élevé de candidatures, lesquelles ont été départagées par tirage au sort en présence de l'EPA et de la Ville de Bordeaux (cf. point 5 du présent règlement). Le tirage au sort permettait également de viser la parité femmes-hommes.

Répartition finale

1 représentant.e de l'ASPOM	3 dirigeant.e.s ou indépendants
1 représentant.e d'association du secteur	1 habitante.e locataire en logement social
2 parents d'élève élus	4 habitant.e.s du quartier Amédée Centre
1 cheminot ou salarié SNCF	6 habitant.e.s du quartier Sacré-Cœur
3 salarié.e.s (employeurs d'Amédée-centre)	1 habitant.e d'un quartier voisin (gare)

NB : Le recrutement n'a pas permis d'intégrer des commerçants (quartier Sacré-Cœur et Amédée-centre) et des habitant.e.s de la résidence ICF. 4 sièges sont gardés vacants si elles ou ils venaient à se manifester au cours de la démarche.

2. Candidatures

Les candidatures ont été déposées à l'aide d'un court formulaire hébergé sur le site de l'EPA à l'adresse www.bordeaux-euratlantique.fr/actualites-agenda/detail/amedee-saint-germain-sud-comite-citoyen. Toute candidature incomplète était rejetée.

À l'exception des associations, chaque citoyen se porte candidat en son nom.

Une association se porte candidate en tant que personne morale.

3. Adhésion à la charte

En se portant candidats, les citoyens certifient adhérer à la charte. Ils assurent avoir pris connaissance des valeurs essentielles de la démarche et des obligations des membres.

4. Conformité des candidatures

L'EPA vérifiera la conformité de chaque candidature. Les candidats ayant refusé de signer la charte ou présentant des conflits d'intérêts ne seront pas retenus. Seule une candidature par citoyen ou par association est retenue.

Les candidatures sont classées par collège conformément aux informations renseignées par le candidat.

5. Tirage au sort des membres titulaires et suppléants

Si nécessaire, un tirage au sort est réalisé en présence de représentants de l'EPA et de la Ville de Bordeaux. Il permettra également de viser une parité femmes-hommes des membres du comité citoyen.

Dans ce cas et pour chaque profil concerné, les candidats sont classés selon l'ordre de tirage au sort.

Selon le nombre de représentants défini au point 1, les premiers candidats tirés au sort sont désignés membres titulaires. Ils sont contactés par l'EPA pour confirmer leur intégration au comité citoyen.

Les candidats tirés au sort en suivant sont désignés suppléants. Ils sont contactés par l'EPA en cas de démission d'un titulaire, en tenant compte de l'ordre défini par le tirage au sort.

Les candidats non retenus sont également contactés.